

Madame la Comtesse de la Poype (1776-1859)

Autor(en): **Kleisli, Eva**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Freiburger Geschichtsblätter**

Band (Jahr): **75 (1998)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MADAME LA COMTESSE DE LA POYPE

(1776–1859)

EVA KLEISLI

Lorsqu'à la suite de la guerre du Sonderbund les radicaux s'emparent du pouvoir à Fribourg et qu'ils instaurent une constitution cantonale, ils n'oublient pas les femmes. En effet, ils se sont souciés de leur éducation et l'ont prouvé en leur ouvrant les portes d'une instruction supérieure par le biais de l'Ecole secondaire. Dans sa volonté de démontrer sa capacité éducative, le nouveau gouvernement a certainement brûlé des étapes et a supprimé des structures mises en place par des religieuses et qui fonctionnaient très bien. En renvoyant certains ordres religieux et en condamnant d'autres à l'extinction, en interdisant toute instruction donnée par des religieuses, il se prépare à la lourde tâche de remplacer une instruction ou des œuvres de bienfaisance qui jusqu'alors n'avaient rien ou presque rien coûté à l'Etat. Un exemple de spoliation est l'Orphelinat de la Providence, propriété de l'évêché et tenu jusqu'en 1847 par les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Une femme va protester contre cette spoliation. C'est la comtesse Adélaïde de la Poype, la généreuse fondatrice de l'Orphelinat de la Providence. Mais qui est Marie Claudine Françoise Emmanuel Louise Adélaïde de la Poype?

La comtesse de la Poype est une émigrée française de la première heure. Lors de la Révolution Française, Adélaïde de la Poype, alors une enfant d'environ 13 ans, vient se réfugier à Fribourg avec sa mère et ses six frères et sœurs. La mère meurt le 29 mars 1797 et est enterrée à La Tour-de-Trême. Une de ses sœurs entre au couvent des trappistes de la Petite Riedera où elle mourra encore jeune. La trace d'Adélaïde se perd pour réapparaître dans les années trente,

d'abord à La Roche en Savoie, puis à Fribourg à partir de 1831. Elle achète la Petite Riedera en souvenir de sa sœur qui y est décédée. Elle en fait don à l'évêché, tout en se réservant la jouissance durant sa vie.

En arrivant à Fribourg en 1831, elle est accompagnée de son chapelain et directeur spirituel, Claude Frangin, ex-Vicaire Général de Lyon. Celui-ci meurt en 1838 à Fribourg. Lors de son séjour à Fribourg, Madame de la Poype va apporter son soutien au séminaire des Liguoriens qui traverse à ce moment-là de grandes difficultés financières. Elle a beaucoup d'estime pour Aloys Czech, le supérieur des Liguoriens, et à la mort de son confesseur, elle lui demande tout naturellement de devenir son directeur spirituel. En 1841, toujours dans le même esprit de soutien à la congrégation, elle rachète l'ancien séminaire qu'elle fait transformer en orphelinat pour jeunes filles. Elle fait venir cinq sœurs de Saint-Vincent de Paul de La Roche en Savoie. Trois s'occuperont de l'éducation des orphelines et deux donneront des soins à domicile aux pauvres du quartier¹.

L'orphelinat n'accepte que des filles pauvres choisies par l'évêque lui-même. Trois doivent être bourgeoises de Fribourg ou y habiter. En 1847, les sœurs de Saint-Vincent de Paul sont chassées et les pensionnaires renvoyées dans leur famille. Le gouvernement radical ne va pas laisser tomber cette œuvre, mais elle va passer des mains de l'évêque à celles d'un gouvernement laïque. En lisant le règlement organique de ce qui est devenu «l'asile en faveur des jeunes filles pauvres», on a l'impression que la Direction de l'Instruction publique et des cultes veut prouver qu'elle aussi est capable de diriger une œuvre de bienfaisance. La direction de l'établissement reste entre les mains d'une femme, Madame Conus, sous la supervision d'une Commission administrative formée de trois hommes. L'orphelinat rouvre ses portes le 1^{er} décembre 1850 et le règlement insiste sur le fait que «les droits que, par l'acte de donation, s'est réservés la fondatrice lui sont garantis»², à savoir d'habiter dans l'établissement avec sa femme de chambre en payant une pension. Sur le

¹ *Bulletin littéraire et scientifique suisse*, Fribourg 1882, pp. 248–250.

² AEF, Dames de la Charité, Carton 48, *Règlement organique pour le rétablissement de l'Asile en faveur des jeunes filles pauvres, fondé par Mme Lapoype*, p. 2.

nombre d'élèves et leur origine, les règles restent pratiquement les mêmes. Ce qui change par contre est la durée du séjour. Si sous le régime religieux, les filles entrent à l'orphelinat à l'âge de 7 ans pour en sortir à 21, le régime radical les fait sortir à 15 ans et même plus tôt si elles trouvent à se placer avantageusement. L'éducation morale et religieuse reste également une priorité sous le gouvernement des radicaux. A la chute de ce dernier, le personnel n'est pas tout de suite renvoyé; on attend les remplaçantes qui devaient dans un premier temps être à nouveau les sœurs de Saint-Vincent de Paul de La Roche en Savoie. Finalement ce sont les Filles de la Charité de Paris qui s'occuperont de la Providence. On reproche à Madame Conus le dénuement dans lequel elle laisse l'orphelinat. Mais il faut savoir qu'à partir de 1856, elle n'a plus droit aux revenus de la Petite Riedera pour faire fonctionner sa maison et qu'avant elle a donné entière satisfaction.

Lorsque les premières sœurs arrivent en 1858, il reste sept orphelines à la Providence. La tâche des religieuses est difficile car l'hostilité de la population à leur égard est très forte. Régulièrement égratignées par «Le Confédéré» qui cherche ou invente des erreurs commises, traitées de corbeaux blancs par les enfants à cause de leur cornette et dans une situation financière plus que précaire, elles arriveront à force de patience et de travail à se faire apprécier³. Aux deux œuvres instaurées par Madame de la Poype vont s'ajouter une douzaine d'autres jusqu'au tournant du siècle. Citons d'abord la salle d'asile qui s'occupe des enfants en âge préscolaire. Elle représente un vrai soulagement pour les femmes travaillant à la fabrique ou dans les familles bourgeoises. C'est l'une des premières en ville de Fribourg et le compte-rendu sur la salle d'asile en vante les mérites⁴: «Combien de mères de famille, grâce à la Salle d'Asile, peuvent consacrer à des travaux utiles et lucratifs les heures qui autrement devraient être employées aux soins et à la surveillance de leurs enfants?»

³ Joseph JORDAN, *L'arrivée à Fribourg des Filles de la Charité*, in: La Liberté, 18 novembre 1960.

⁴ Archives de l'Evêché, Carton VI-6, Religieuses Providence, *Compte-rendu de Mgr E. Marilley sur la salle d'Asile et l'école enfantine, dirigées par les sœurs de la Charité à Fribourg*, 20 février 1869.

Pendant que le régime radical est au pouvoir à Fribourg, Madame de la Poype ne reste pas inactive. Elle suit le Père Czech et les Liguoriens dans leur refuge français à La Roche en Savoie chez les sœurs de la Charité. Puis, grâce à nouveau à la générosité de la comtesse, le père Czech acquiert pour la somme de 40 000 francs le prieuré de Contamine où il installe ses confrères. Madame de la Poype va quitter la France, d'abord pour Willisau (LU), puis pour Gersau (SZ). Elle se fait accompagner par son confesseur qui est au regret de quitter sa congrégation, mais se trouve devant le dilemme de la reconnaissance. La comtesse de la Poype essaie par ailleurs de récupérer les biens offerts à l'évêque de Lausanne et de Genève. Ses multiples démarches n'aboutissent pas et ce n'est qu'au retour d'un gouvernement conservateur que l'évêque Marilley retrouve les biens offerts par la comtesse. Celle-ci, échaudée par les périodes révolutionnaires qu'elle a vécues dès son plus jeune âge, avoue à Monseigneur Marilley qu'elle ne fait plus confiance à aucun gouvernement quel qu'il soit; le plus grand drame qui puisse lui arriver, est que la Providence redevienne une œuvre gouvernementale. Elle dit ne se fier qu'aux ecclésiastiques⁵. Et pourtant son confesseur, auquel elle fait entièrement confiance, est accusé de n'être intéressé que par l'argent.

«Le Confédéré» publie le 11 décembre 1849 un article relevant les critiques d'un des supérieurs du Liguorien. Voici ce qu'il dit⁶: «Le père Czech me fait savoir 'qu'il a reçu du vicaire général la haute surveillance de la Contamine et qu'il suppose que j'approuverai les dépenses qu'il fera en cette qualité, pour la maison, et pour lui-même'. Il me mande en plus qu'il se rend en voyage en Italie, de là à Lyon, puis à Vienne, qu'il fera le voyage en 8 ou 14 jours, qu'il ne peut savoir au juste le terme, dépendant entièrement des circonstances et du caprice de la dite dame Lapoype. Le père recteur majeur a, sur sa demande, nommé le père Czech recteur de la Con-

⁵ Archives de l'Evêché, *Lettre de Mme de la Poype à Mgr E. Marilley*, 19 mai 1859.

⁶ Lettre du R. P. Otoman, provincial de l'ordre pour la Germanie supérieure, au R. vicaire général et aux RR. consultants. Lettre reprise et éditée par «Le Confédéré» sous le titre *Révélation sur les Ligoristes ou Liguoriens de Vienne et de Fribourg*, 11 décembre 1849.

tamine. Mais le caprice de madame Lapoype en décidera autrement, elle ne se séparera pas du révérend père, ni lui de son sac d'écus.»

S'il est vrai que le moindre désir du père Czech est exaucé par la comtesse, le Liguorien a souffert de l'exil forcé auquel le contraignent les voyages de son exigeante bienfaitrice. Au fil des années, un compromis est trouvé. La comtesse et son père spirituel habitent d'abord Chêne, près de Genève, puis Saint-Didier-sur-Chalaronne en France, lieux qui permettent au père Czech d'être nommé recteur de Contamine et de rester au service de la comtesse de la Poype.

Si la comtesse a joué un rôle important à Fribourg dans le domaine de la bienfaisance et que le gouvernement conservateur fribourgeois lui en fut reconnaissant, cela est principalement dû à son immense fortune. Cette dernière lui a même permis de choisir son conseiller et directeur spirituel et d'abuser un peu des avantages de sa fortune. Celui-ci à la mort d'Adélaïde de la Poype parle de délivrance, qui s'applique aussi bien à la comtesse «délivrée des contraintes terrestres» qu'à sa propre délivrance de sa «cage de chapelain».

Sur la tombe de la comtesse on trouve l'épithèque suivante: «Cigît la Comtesse Adélaïde de la Poype Chanoinesse du Chapitre de Château-Châlon décédée à St-Didier dans sa 83ème année le 13 juillet 1859», alors que les paroles de son fidèle chapelain en rentrant dans sa communauté sont⁷: «Le filet s'est rompu, nous voilà délivrés. Seigneur tu as brisé mes chaînes.»

⁷ Archives de La Providence, document conçu et envoyé par la Mairie de Toissy en France à sœur Louise Pittet à La Providence à Fribourg. Auteur et date inconnus.